

Questions orales

● (1142)

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il faut considérer ce programme à la lumière des fonds disponibles. On a indiqué au député qu'il pourrait y avoir un délai. J'étudierai la question avec mes collègues, le ministre des Travaux publics et le ministre du Revenu national, mais je ne crois pas qu'on puisse avancer la date. J'étudierai la question à la lumière des circonstances qu'a exposées le député et qui affligent la région que lui et un autre député très en vue à la Chambre représentent.

M. Rodriguez: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de cette réponse semi-positive. Comme il vient du nord-ouest de l'Ontario, le ministre connaît bien les problèmes auxquels l'industrie de la construction fait face dans le nord de l'Ontario. Peut-il nous assurer qu'en revoyant la situation, il consultera le bureau régional du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour bien se mettre au courant de ce problème de chômage aigu qui sévit dans le bassin de Sudbury et prendre une décision sur ce qui est essentiel maintenant, au lieu de faire preuve d'une attitude insouciant face à la crise du chômage qui sévit dans cette partie du nord de l'Ontario.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, aucun ministre du gouvernement n'a une attitude insouciant face au problème du chômage où que ce soit, dans cette partie du pays ou ailleurs. Je pense que le député, en ajoutant cette remarque à la fin de sa question, enlève beaucoup de poids à son commentaire. Néanmoins, nous étudierons sa question sérieusement en prenant notre décision.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE**L'INDEXATION DES PENSIONS**

M. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au président du Conseil du Trésor. Le 19 octobre, répondant à une question du député d'Ottawa-Vanier, le ministre a dit qu'il espérait être en mesure de faire une annonce en octobre au sujet du taux d'indexation des pensions des fonctionnaires pour les trois prochaines années.

Comme nous sommes maintenant en novembre et que la Chambre est saisie du bill C-12, le ministre nous dira-t-il quand il fera une déclaration sur cette question importante pour faciliter l'étude du bill et rassurer les fonctionnaires inquiets que le bill leur assurera à l'avenir un taux raisonnable d'indexation à l'indice des prix à la consommation?

[M. Rodriguez.]

Le ministre s'engagera-t-il aussi à nous fournir des estimations actuarielles, de l'actuaire en chef, du taux d'indexation que les fonctionnaires pourront espérer obtenir pour les années subséquentes si les suppositions qu'a faites la firme Tomenson-Alexander dans le rapport qu'elle lui a remis s'avéraient justes?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré pouvoir faire une annonce avant la fin d'octobre. Pour pouvoir déterminer le taux d'indexation, il me faut les calculs de l'actuaire en chef, que je transmet ensuite au comité consultatif qui étudie les questions ayant trait aux pensions de retraite et qui se compose de représentants de groupes de négociation ainsi que de fonctionnaires. Ce processus est presque terminé.

Tout ce que je puis dire au député, c'est que je suis optimiste au sujet du taux d'indexation que nous pourrions accorder pour les trois prochaines années. J'entends faire un exposé détaillé à la Chambre lorsque le bill C-12 sera étudié à l'étape de la deuxième lecture. Cela ne devrait pas tarder.

M. McCrossan: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor n'a pas répondu à la deuxième partie de ma question touchant les prévisions de l'actuaire en chef sur ce qui se passera au cours des trois années suivantes. On ne peut imaginer qu'il ait voulu présenter une mesure législative sans avoir une idée de ce que réserve l'avenir.

Puisque le bill déjà déposé à la Chambre propose de grands changements au régime de pension de la Fonction publique, et comme le rapport Tomenson-Alexander recommande au président du Conseil du Trésor qu'on procède à une évaluation des différents programmes de pension, quels que soient les changements qu'on puisse leur apporter, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre que l'évaluation de la loi sur la pension de la Fonction publique établie selon des principes actuariels généralement acceptés, évaluation entreprise à la fin de l'an dernier qui devrait être terminée, sera déposée à temps pour aider à l'examen du bill.

Le ministre peut-il nous promettre également qu'une étude actuarielle du programme des prestations de retraite supplémentaires, tenant compte des changements proposés, sera également publiée au cours de l'étude du projet de loi?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore fourni tous les détails. A la deuxième lecture, j'avais résumé la situation en disant que ces détails seraient fournis à la Chambre.

Je pense que la deuxième observation du député suppose un tout autre genre d'étude actuarielle. L'examen quinquennal requis par la loi est une chose totalement différente. Ces informations seront également communiquées mais ne seront pas nécessairement utiles à la deuxième lecture du bill C-12.